



C.D D'ARGENTAN

ICI, ON A LE CAFARD...

Et on continue dans la mise en danger d'autrui par incompétence manifeste !

Ce jour, notre collègue qui a déjà été postée sur le bâtiment C la semaine dernière lors de la désinsectisation du secteur face à la prolifération des cafards, se retrouve aujourd'hui encore sur un bâtiment traité par ces mêmes produits qui lui ont déjà déclenché des réactions allergiques ophtalmiques et constatées par les gradés du bâtiment C.

Elle s'est protégée ce jour et en a avisé sa hiérarchie dès ce matin qu'elle refuserait sa prise de poste cet après-midi ayant en main la fiche de données de sécurité des produits utilisés et les risques à leur exposition qui confirme les réactions déclenchées la semaine précédente.

Elle a demandé à voir la direction, ce qui lui a été refusé et s'est vu devoir répondre à une demande d'explication pour refus de prise de poste cet après-midi.

Lors du CSA du 13 septembre 2023, la médecin de prévention a demandé à avoir la fiche des données des produits utilisés soulignant les risques de réactions cutanées et ophtalmiques afin de savoir si le masque FFP3 suffirait en unique protection puisque la vie continue pour nos pensionnaires.

Quel est donc le rapport du médecin quant à la suffisance d'un masque FFP3 ?

La collègue, au vu des réactions, a étudié cette fameuse fiche de données ayant préalablement pris renseignement des produits utilisés et il ne faut pas avoir fait des études de médecine pour comprendre les risques encourus lors d'une protection insuffisante :

« Tenir hors de présence humaine [...] Peut provoquer une allergie cutanée, provoque une sévère irritation des yeux [...] Ne pas respirer les fumées, porter des gants de protection [...] Lors de la réaction, dégagement d'oxyde d'azote, d'oxyde de carbone, d'acide cyanhydrique et d'ammoniac [...] Quitter la pièce avant que la fumée ne se répande. Signaler aux accès du local le traitement en cours et interdire l'accès ; Ne pas pénétrer dans le local en cours de traitement. En cas de nécessité de pénétrer dans le local en cours de traitement, porter des équipements de protection individuelle (se référer à la section 8) [...] Protection des yeux/du visage : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, protection de la peau: Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection, en cas d'absolue nécessité de pénétrer dans le local [...] porter une combinaison de protection de type 1 (combinaison de protection chimique étanche aux gaz), protection des mains, protection respiratoire [...] Sensibilisation respiratoire/cutanée : Le mélange contient de la perméthrine et du géraniol susceptibles de provoquer une réaction allergique en cas de contact cutané [...] provoque de graves lésions des yeux, provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. »

Faut-il venir avec un certificat médical à chaque prise de poste pour préserver son intégrité physique ? Nous avons signé surveillant pénitentiaire pas pour rat de laboratoire ! Et vous souhaitez continuer sur les autres bâtiments et remettre ça dans un mois sans protection !

Quelle considération pour cette agent quand on refuse de la recevoir en amont ! Peut-être sera-t-elle entendue au moment de remettre sa DE, c'est bien triste ! Nous vous suggérons de prendre un étage la semaine prochaine au bâtiment B dans les fumigènes !

Les agents du CD d'Argentan ressentent bien l'importance que la direction porte au port du gilet mais la protection individuelle ne se résume pas qu'à ça !